

Édito



Françoise Noars
Directrice Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est née le 1^{er} janvier 2010 de la fusion de

- la DIREN (direction régionale de l'environnement),
- la DRE (direction régionale de l'équipement)
- la DRIRE (direction régionale de l'industrie, la recherche et l'environnement).

Une des missions de la DREAL est d'assurer la prévention des pollutions et des risques ainsi que la mise en œuvre des politiques relatives aux déchets. Les installations susceptibles de générer des risques ou dangers pour l'environnement sont soumises à une surveillance spéciale, celle de l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

Suite aux lois Grenelle I et II, mais aussi dans le cadre de la transposition de textes européens, cette mission de police environnementale a été exercée ces dernières années dans un contexte d'évolution permanente de la réglementation : éoliennes, déchets, directive cadre sur l'eau, produits chimiques, plan anti-vieillesse des installations...

De plus, en Bretagne, l'Inspection des installations classées est impliquée dans la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, tant au niveau du suivi des installations de traitement de ces algues, qu'au niveau de la prévention de leur formation.

Le bilan mis à votre disposition vise à vous présenter, au travers de quelques chiffres et exemples, les principales données de l'environnement industriel en Bretagne, mais aussi les efforts qui restent à accomplir pour un développement performant, propre et sûr. Nous avons choisi une présentation illustrée permettant, nous le souhaitons, une approche plus conviviale et une lecture facilitée.

Espérant que ce bilan répondra à vos attentes, je vous souhaite une excellente lecture.